

Initiatives parlementaires

prise privée ou un particulier. Le drapeau canadien devrait être obligatoire devant tous les bureaux de poste.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'intérêt. Je veux d'abord profiter de l'occasion pour remercier notre collègue de Restigouche—Chaleur d'avoir soulevé la question des symboles nationaux, de notre identité nationale, du drapeau du Canada et de tout le concept de la nationalité canadienne.

Je dois dire à tous ceux qui s'intéressent à la question que les observations de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell en disaient long et que j'ai apprécié la chaleur et la profondeur des sentiments exprimés par notre collègue de Broadview—Greenwood. Mes collègues des deux côtés de la Chambre ont fait des interventions très enrichissantes.

Je trouve la situation absolument révoltante, après ce que nous avons vécu avec la Commission Spicer et toutes les misères et parfois l'exaltation des discussions constitutionnelles, alors que les Canadiens ont affirmé qu'ils aimaient le Canada. Ils disaient: «J'aime le Canada. Qu'on arbore son drapeau.» Nous pouvons avoir des divergences d'opinions sur la signification de ce drapeau pour la Constitution du pays, mais nous nous entendons tous sur le fait que nous sommes fiers d'être Canadiens.

Ce que je tiens à exprimer—je demande à chacun de lire les autres discours qui nous ont été présentés, car ils en valent la peine—c'est que, si nous avons besoin d'une chose, c'est bien d'un lien qui nous unisse. Or, le gouvernement a constamment brisé ce lien.

Il suffit, pour s'en convaincre, de songer aux bureaux de poste dans beaucoup de petites régions rurales, aux lignes de chemin de fer, à la privatisation d'Air Canada, à la suppression de liaisons aériennes ou aux compressions faites à la SRC dans les petites régions du pays. Le gouvernement a sabré nos programmes culturels, qui témoignent de notre identité comme peuple. Il a établi ses priorités sans manifester la moindre fierté pour l'identité canadienne.

Un des moyens les plus simples pour témoigner de l'identité des Canadiens dans tout le pays, c'est d'arbore le drapeau, que ce soit à l'entrée ou au fond d'un magasin ou derrière le comptoir. La personne qui sert le public dans le bureau de poste est le lien qui nous unit, la voix qui témoigne de notre identité comme Canadiens.

J'ai fortement l'impression que le patriotisme est en train de s'amenuiser à cause du manque de vision dont témoigne le gouvernement actuel. Il s'agit donc de 19 000 emplacements et de 3 600 bureaux. Le député d'en face, le député de Cambridge, a insisté sur le fait que nous ne devons pas toucher aux droits individuels des franchisés. Avec la concession viennent les logos, les responsabilités et les obligations. L'obligation ici consisterait à faire flotter le drapeau du Canada. Si l'espace manque, qu'on mette une vignette représentant le drapeau du Canada, mais on n'a rien pour rien et vous avez l'obligation d'user des droits et des privilèges de distribuer le courrier aux Canadiens où qu'ils soient.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de principes ont présidé à la fondation du Canada, à savoir la défense de nos frontières, le bon sens et la courtoisie, et la livraison du courrier.

Vous autres, vous vous moquez pas mal de savoir qui livre le courrier tant et aussi longtemps que les postiers ont le droit de négocier, tant et aussi longtemps qu'ils ont le droit d'oublier qu'ils sont des Canadiens et qu'ils ont le devoir d'en témoigner d'un bout à l'autre du pays, y compris au Québec, comme l'a dit mon collègue.

Je tiens à appuyer cette motion et je remercie le député.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulee.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)